ROUBAIX

A travers la Région

NOTRE CONCOURS

— *Concours de perspicacité?... Suis sûr de gagner... Demandé tuyau à saint Antoine de Padoue... Joint quarante sous à ma lettre, bien entendu... M'a répondu que Scrive aurait 4.500 voix... A moi le « superbe fusil de chasse » !!*

Coopérative « La Paix »

73, 75, 76, 78, boulevard de Belfort, Roubaix
La plus importante coopérative de la région du Nord.

BOULANGERIE, CHARBONS, EPICERIES, COUTELLERIE, QUINCAILLERIE, etc.
Marchandises de première qualité
Panification soignée

La seule coopérative de Roubaix qui distribue gratuitement des secours à ses coopérateurs malades, blessés, en chômage ou en grève.

CINQ MILLE PAINS distribués gratuitement en une seule année.

Importants bénéfices partagés tous les six mois.

COMMENT ON ROULE LA CATHO

Il paraîtrait que l'administration municipale se serait aperçue que l'ancien Institut Turgot, rue de Soubise est trop vaste et ne convient nullement au Conservatoire de musique.

On songerait même, nous dit-on, à le réinstaller dans ses anciens locaux qu'on aménagerait pour le mieux.

Et l'ancien Institut que va-t-on en faire ?

Tout bonnement un collège laïque payant de jeunes filles, à l'usage des faux républicains du progressisme à la Motte, Chatteleyn et consorts.

Comme cela en y mettant leurs filles, ils éviteront le reproche justifié de préférer l'enseignement congréganiste à l'enseignement laïque ; — ils pourront essayer de s'emparer à nouveau de la délégation cantonale ; de plus les filles de nos bourgeois déguisés en républicains, pourront être assurées de ne pas fréquenter la canaille ni de se commettre avec les filles des ouvriers.

Tous ces beaux projets sont à l'étude mais on les tient soigneusement cachés dans les cartons en attendant les élections de mai prochain.

On sait que l'Union Catholique déjà mécontente des équipées de l'impulsif Eugène, l'enfant gâté de la réaction, se prépare à imposer des conditions draconiennes à l'Union Sociale et Patriotique.

Et comme on a besoin de l'appoint de ses voix pour garder l'Hôtel de Ville, on estime qu'il serait imprudent de lui faire connaître le projet de collège, — que nous affirmons être en gestation dans la cervelle de nos cosaques, — avant le renouvellement du conseil.

Mais après les élections, on se moquera de ces niais de la catho, bons tout au plus à servir de « pont-aux-ânes », c'est-à-dire aux libre-échangistes à la Motte, et aux protectionnistes à la Chatteleyn et on les enverra, à vêpres s'ils ne sont pas contents.

Quels génies ! quels dentistes que ces charlatans.

G. L.

—o—

EMISSION DE FAUSSE-MONNAIE

M. Davaine, juge d'instruction a renvoyé devant la Cour d'assises, la femme et la fille Gadenne inculpées d'émission de fausse monnaie dans les circonstances que nous avons relatées.

—o—

BLESSE AU GENOU

Chez les fils d'Alfred Motte, un ouvrier tisserand, Auguste Naert, âgé de 37 ans, demeurant à Wattrelos, hameau de la Houzarde, a reçu un coup d'ensouple sur le genou droit qui a été de ce fait gravement contusionné.

Le docteur Mariage qui a soigné le blessé lui a prescrit un repos de 15 jours.

—o—

TOMBEE DE SON METIER

Une ouvrière de l'usine Henry Ternynck et Cie, Joséphine Davrin, rattacheuse, âgée de 45 ans, demeurant 81, rue de la Balance, est tombée de son métier et s'est luxé le genou gauche.

Le docteur Leprs a prescrit à la blessée un repos de 30 jours.

LIBRE-PENSEE SOCIALISTE

Dimanche 10 janvier 1904, réunion générale, à huit heures du soir, chez Henri Carrette, rue de l'Epeule, 210.

Ordre du jour : Distribution de jouets aux enfants des sociétaires ; Punch offert aux femmes des sociétaires.

Les hommes paieront 0 fr. 50 centimes d'entrée.

—o—

Ligue des Amis de l'Enseignement laïque

Une assemblée générale des adhérents à la Ligue des Amis de l'Enseignement laïque aura lieu incessamment.

Elle aura pour but la nomination du Comité de la section roubaisienne.

Ne seront admises ou convoquées que les personnes qui auront fait parvenir leur adhésion avant le 15 janvier courant.

On peut s'inscrire dans nos bureaux et chez Hervé Milbéo, Grande-Place.

—o—

Le quart d'heure de Rabelais

Le nommé Hector Barenne, âgé de 45 ans, demeurant rue de l'Amiral-Courbet, au Grand Logement à Tourcoing, est entré hier chez Mme Vve Verdure, rue du Tilleul, 223, et après s'être fait servi à manger, a déclaré au moment de payer n'avoir pas le sou.

Il a été écroué à la maison d'arrêt de Lille.

—o—

En route pour la Belgique

L'agent de sûreté Delhaye, a arrêté hier, rue de la Polennerie, Marie-Albertine Speliers, âgée de 23 ans, demeurant rue de la Caserne à Gand, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

RABAIS extraordinaire sur toutes les Marchandises. **OCCASIONS** réelles à tous les Comptoirs. **Carpettes**, grande taille, vendues **à moitié** prix de leur valeur. **LIQUIDATION du** PALAIS DES NOUVEAUTES, 32-34, **Grande-Rue**, Roubaix.

—o—

Les Rentes des Travailleurs

Chez Auguste Lepoutre, un mouleur, Auguste Mesdagh, âgé de 32 ans, demeurant 104, rue de la Liesse à Mouscron, s'est contusionné le pied gauche ; 15 jours de repos.

— Chez Roger Heyman, un tisserand, Louis Pollet, âgé de 41 ans, demeurant boulevard de Metz, maison Jean Frère, s'est blessé au pied gauche : le docteur Delattre a prescrit au blessé un repos de 4 semaines.

— Chez Deledicque-Lerouge et fils, un manœuvre, Théodore Vanconnelbecque, 35 ans, rue Ste-Elisabeth, 31, s'est contusionné à la jambe droite ; docteur Dupré, 15 jours de repos.

— Chez Adolphe Lesur, une doubleuse Jeannette Declercq, rue Vallon, cour Chevalier, 6, s'est donné une entorse du pied gauche ; 10 jours de repos.

Une femme, avec une brique de **Sunlight**, fait plus de besogne que deux femmes avec deux briques de savon ordinaire.

Parti Ouvrier Socialiste Roubaisien

COMMISSION DE CONTROLE

La commission de contrôle se réunira *d'urgence* le dimanche 10 janvier 1904, à 4 heures précises du soir, au siège du Parti, 9, Grande-Place.

Le trésorier.

Théâtres et Concerts

THEATRE DE ROUBAIX. — Dimanche 10 janvier, à six heures du soir, représentation extraordinaire « LILIA », opéra-comique en trois actes, musique de H. Gadenne : — « VINGT ANS APRES » drame en 5 actes et 8 tableaux.

GRAND-THEATRE HIPPODROME. — Dimanche 10 janvier, en matinée, à trois heures et demie, en soirée, à huit heures, la tournée Achard, avec en 3 actes, musique de G. Serpette (avec Mlle Séraldy).

Bureaux à 6 h. 3/4. — Rideau à 7 h. 1/4.

Lundi. — Spectacle extraordinaire : FROU-FROU ; LES PETITES BREBIS.

Tous les Lundis, Mercredis et Samedis, VENTE-RECLAME de nouveaux articles aux GALERIES LILLOISES ; les voir d'avance dans la « Vitrine d'exposition », 18, rue Nationale, en face des Galeries.

ÉTAT CIVIL

de ROUBAIX du 9 janvier 1904

Naissances. — Emile Penelle, rue de la Balance, 62. — Fernande Van Branteghem, rue de la Chaussée, cour Parent, 4. — Raymond Vivier, rue de Naples, 46. — Arsène Devylder, boulevard de Cambrai. — Victor Carette, boulevard de Cambrai. — Nelly Genrnez, Grande-Rue, 190.

Décès. — Isidore François, 73 ans, couvreur, rue de Béthune, 26. — Georges Desplechin, 35 ans, comptable, rue Pierre-de-Roubaix, 243. — Irma Parent, 3 ans, rue du Tilleul, 215 bis. — Pauline Vandenbossche, 58 ans, forgeron, rue de Soubise, 14. — Ferdinand Papelier, 62 ans, sans profession, rue de la Lys, 23. — Albert Barbieux, 52 ans, journalier, rue Blanchemaille. — Fernand Desutter, 10 mois, rue Watt, cour Six, 26. — Camille Verhaeghe, 3 ans, rue du Fort, 27, cour Parent, 5. — Célina Martin, 84 ans, ménagère, rue Daguesseau, impasse Kléber, 3. — Camille Cantaert, 7 mois, rue de la Parche, impasse de la Brasserie, 72.

Savon du Congo BLANCHEUR DU TEINT

TOURCOING

AU FEU !

Hier matin, vers huit heures, les pompiers étaient mandés pour éteindre un incendie qui s'était déclaré chez M. Roussel, marchand d'emballages, rue de Lille, 97.

Le feu avait pris dans un tas d'échantillons, dans un magasin situé derrière l'habitation de M. Roussel.

L'incendie avait vraisemblablement couvé toute la nuit. La bonne de la maison, en ouvrant la porte, vit soudain jaillir une gerbe de flammes.

Elle donna l'alarme. Les pompiers furent mandés. Ils se rendirent sur les lieux du sinistre, mais leur intervention fut inutile : on s'était rendu maître du feu à l'aide de quelques seaux d'eau.

Une heure et demie après, les pompiers étaient rappelés : l'incendie avait repris avec plus de violence encore. La pompe fut, cette fois, mise en batterie et, en moins de dix minutes, le feu était définitivement vaincu.

Il avait occasionné pour quatre mille francs de dégâts, couverts par l'assurance.

LA CAMBRIOLE

Avant-hier matin, vers six heures, des malandrins ont tenté de s'introduire dans le domicile des époux Vanspranghe, ouvriers de fabrique, domiciliés rue des Villas, au Blanc-Seau.

Ils ont opéré des pesées sur la porte, mais celle-ci a résisté à leurs tentatives.

Clapier dévalisé

Au cours de la nuit de vendredi à samedi, un malfaiteur inconnu a dérobé quatre lapins au préjudice de M. Metsdag, rue du Maréchal-Brune, 31.

—o—

Fou furieux

Vendredi soir, vers neuf heures et demie, un individu correctement mis, ganté de noir, entrait à l'estaminet Vaucamps, rue de la Paix.

Il se mit à chuchoter mystérieusement à l'oreille d'un domestique qui se trouvait occupé à prendre son repas, et comme celui-ci esquissait un geste de frayeur, il fit mine de le saisir à la gorge.

L'étrange consommateur se livrant à toutes sortes d'excentricités, le débitant vint mander la police.

Des agents se rendirent auprès de l'incommode client qui, à leur vue, entra dans une violente fureur.

Ils le ligottèrent et le transportèrent à la permanence, où on lui passa la camisole de force.

Le fou répétait à tout bout de champ : « Sale Prussien ! T'as trahi ton pays. » On le fouilla et on trouva sur lui des papiers établissant qu'il se nommait Justin Delporte, né à Roubaix, le 14 novembre 1874.

Il a été conduit à l'hôpital civil, où il a été mis en observation.

—o—

A la frontière

Les gendarmes ont conduit hier après-midi, à la frontière, un convoi de douze expulsés, parmi lesquels deux femmes.

Par la même occasion, ils ont remis à leurs collègues belges une nommée Sylvie Noël, 39 ans, cabaretière, né à Tournai, laquelle était réclamée par le parquet de cette ville sous l'inculpation d'excitations de mineures à la débauche.

THEATRE MUNICIPAL DE TOURCOING

(Direction A. Bourdette)

Dimanche 10 janvier, à 3 heures, à la demande générale deuxième représentation des SALTIMBANQUES, opérette en trois actes et quatre tableaux, de Maurice Ordonneau, musique de Louis Ganne.

Les principaux rôles seront tenus par Mmes Seraldy, Betsy-Bolle, MM. Tournis, Dumontier, etc.

Grand défilé du cirque Malicorne avec fanfare. Le spectacle commencera par une comédie du répertoire.

Prix ordinaire des places.

Grand Hôtel de Londres, ANVERS, à 2 minutes de la gare centrale. — L'Hôtel entièrement transformé. Confort moderne. Lumière électrique. Ascenseur. Chauffage central.

ÉTAT CIVIL

de TOURCOING du 9 janvier

Naissances. — Degand Irène, rue Jeanne-d'Arc. — Denis Lucien, rue Saint-Jacques, 5. — Hoste Antoine, rue d'Elbeuf, 21. — Gustin Edmond, rue du Caire, 120.

Publications de mariages. — Entre : Bernard Charles, débardeur, rue de Baisieux, 38, et Ryckaert Joséphine, journalière, rue de Nice, 1. — Cottens Emile, dégorgeur, à Mouscron, et Coussement Sidonie, soigneuse rue du Cimbale, 126. — Descamps Victor, magasinier, rue Jeanne-d'Arc, et Tiberghien Julia, moulineuse, rue des Etudiants, 10. — Destailleurs Alphonse, entrepreneur, rue de Gand, et Schabanel Marie, sans profession, à Dunkerque. — Gillard Edmond, facteur des postes, rue du Virolois, 40, et Taquet Marie, ménagère, rue du Virolois. — Oger Albert, négociant, rue du Haze, et Weiman Marthe, sans profession, à Poitiers. — Tiberghien Jules, trieur, rue des Etudiants, 10, et Libbrecht Gabrielle, moulineuse, rue Haute, 27.

Décès. — Néant.

Un bon remède pour la gorge

Pour guérir rapidement les granulations, l'enrouement, la fatigue de la voix, les angines, les picotements de la gorge, la toux sèche d'irritation, faites usage des tablettes du docteur Vatel. Une boîte de tablettes du docteur Vatel est expédiée franco contre 1 fr. 35 adressés à H. BERTHIOT, rue des Lions, 14, Paris.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

ETAT CIVIL. — *Décès.* — Manche Léa, 20 ans, éplucheuse, rue du Progrès, cour Dejonckère, 4.
Mariage. — De Smedt Guillaume, 30 ans, terrassier à Roubaix et Van Raemdonck Marie, 29 ans, servante à Croix.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez Duthoit et Libaud, une dépolisseuse, Coralie Baert, 15 ans et demi, demeurant rue de Croix à Wasquehal, a reçu une piqûre de verre ; 6 à 8 jours de repos.

GRAVE ACCIDENT. — Chez M. Florimond Desbarbieux, le fils de M. Desbarbieux, le jeune Gaston, a reçu du plomb en ébullition sur le pied droit.
M. le docteur Demoulin qui a donné ses soins a prescrit un repos de 30 à 40 jours.

UN ACQUITTEMENT. — La Cour d'appel de Douai vient d'acquitter Eeckman Isidore, marchand de charbon à Roubaix, rue Favereul, et son fils Julien, lesquels avaient été condamnés par le tribunal correctionnel de Lille à 8 jours de prison et 100 francs d'amende.

LYS-LEZ-LANNOY

PROTESTATION. — Le citoyen Emile Dubus, marchand de journaux à Lys nous prie de déclarer que contrairement à des bruits colportés par un individu mal intentionné il n'a pas signé la protestation des cléricaux au sujet du déplacement du vicaire : il est et restera socialiste convaincu et anticlérical.

LANNOY

ETAT CIVIL. — *Mariage.* — Georges Lallement, 25 ans, domestique à Lys et Marie Desmet, 33 ans, journalière à Lannoy.

MOUVAUX

LES CANTINES SCOLAIRES. — Les cantines scolaires commenceront à fonctionner lundi 11 janvier. Les enfants dont les parents sont inscrits au bureau de bienfaisance dîneront gratuitement ; quant aux autres, ils devront payer 15 centimes par jour.

Nous ne pouvons que féliciter la municipalité républicaine qui a su mener à bonne fin cette œuvre éminemment philanthropique.

CAISSE D'EPARGNE. — A l'occasion des élections sénatoriales, la Caisse d'Epargne sera ouverte dimanche prochain de 8 à 9 heures du matin.

WATTRELOS

ETAT CIVIL. — *Naissance.* — Arthur Corne, St-Liévin.
Mariages. — Arthur Bondt, 24 ans, mouleur et Irma Acour, 25 ans, soigneuse. — Florimond Joosep, 21 ans, domestique et Louise Retur, 17 ans, soigneuse. — Laurent Lemaire, 26 ans, marchand de lait et Octavie Dubus, 22 ans, tisserande.
Décès. — Elise Lepoutre, 51 ans, ménagère, sentier du Carrin.

LILLE

—o—

VOL DE LINGE

La police a ouvert une enquête sur une affaire de détournements de marchandises diverses commis tout récemment au préjudice de M. Desombre, mercier, 86, rue de Tournai, et de M. Leloutre, directeur des magasins du « Pauvre Diable », place du Théâtre.

Le coupable est connu ; c'est un nommé Sœneu Théophile, 47 ans, blanchisseur, demeurant, 16, rue Lafayette.

MM. Desombre et Leloutre lui avaient confié, il y a une quinzaine de jours, une certaine quantité de chemises destinées au repassage à neuf ; le blanchisseur devait les rapporter dans la huitaine. Ne voyant rien venir et las d'attendre, les commerçants se concertèrent et portèrent plainte à la police.

Après enquête, il a été constaté que 350 chemises manquaient, dont 320 appartenant à M. Desombre et le reste à M. Leloutre.

Sœneu est activement recherché.

—o—

UNE EPINGLE MALENCONTREUSE

Martin Neufcourt, un bambin de 12 ans, quittait samedi soir, le domicile de ses parents, 86, rue Magenta, pour aller faire une course en ville.

Le bambin s'en allait bouche bée, selon leur habitude. Il était vêtu d'une pèlerine retenue par une épingle, au lieu d'agrafe. Survint une bourrasque ; la pèlerine se détacha ainsi que l'épingle et le petit morceau d'acier lui vola dans la bouche, Martin l'avala, tout suffoqué.

Le petit Neufcourt à la suite de cet accident dut être transporté à l'hôpital St-Sauveur. Son état est assez grave.

—o—

UN EXPULSE

Un Roubaisien, le sieur Charles Colmant, âgé de 37 ans, s'était samedi soir, offert le voyage de Lille. Très en goguette, il allait par les cabarets de notre ville, vraiment heureux de vivre.

Malheureusement, il n'était pas en règle avec la police et son bonheur devait être de courte durée.

Des agents de la sûreté découvraient en lui un expulsé d'il y a quelques années que la nostalgie de Lille avait repris, sans doute. Ils le mirent en état d'arrestation.

—o—

PETIT IMPRUDENT

Marceau Fauconnier, bambin de 10 ans, jouait samedi, vers deux heures du soir, dans la rue Vantroyen. Voyant passer un camion chargé de ballots de laine, le petit imprudent s'élança derrière et s'atcrochant comme il put, se suspendit des pieds et des mains à l'arrière du véhicule.

Quelques mètres plus loin, l'enfant ne put se maintenir et tomba lourdement dans la boue. Il s'est fait, dans cette chute, d'assez sérieuses contusions à la tête et aux mains.

Après avoir reçu les soins du docteur Druon il a été reconduit chez ses parents, cour Delcroix, rue du Faubourg-de-Roubaix.

—o—

VOL AU CAMION

Le conducteur d'un camion chargé de liqueurs, appartenant à M. Dansette, négociant en vins et liqueurs, 14, rue Jules-de-Vicq, était allé faire une livraison chez un client, vendredi vers quatre heures du soir, et avait laissé son attelage isolé dans la rue de Flers.

Lorsqu'il revint, il constata que trois bonbonnes d'eau-de-vie et de cognac avaient été dérobées sur son camion par d'audacieux chenapans.

La police recherche le ou les auteurs de ce vol.

—o—

VOL AVEC EFFRACTION

Des inconnus ont pénétré, pendant la nuit du 8 au 9 janvier, dans un estaminet inhabité, 57, rue Malsence, en en fracturant la porte d'entrée. Après avoir fouillé la maison de la cave au grenier, n'ayant rien trouvé qui valût quelque chose, ils ont emporté des tuyaux de pompe à bière et des mesures en étain.

Ce vol a été commis au détriment de M. Schiettecatte, 19, rue du Plat, le propriétaire de l'immeuble inoccupé. Plainte a été déposée et la police a ouvert une enquête.

LUMINOL Savon pour le linge, les laines les flanelles et le ménage

Théâtres, Fêtes et Concerts

GRAND-THEATRE MUNICIPAL

(Direction : Jauffret et Arnaud)

Dimanche 10 janvier. — Représentation extraordinaire avec le concours de Mlle Salmon, du Grand Théâtre Royal de la Monnaie de Bruxelles.

MIREILLE, opéra-comique en 4 actes et 5 tableaux, de Gounod.

On commencera par LA JEUNESSE DES MOUSQUETAIRES, grand drame de cape et d'épée en 10 tableaux, d'Alexandre Dumas père, avec M. R. Sylvo, dans le rôle de d'Artagnan.

Bureaux à 4 h. 1/4. — Rideau à 5 heures.

Lundi 11 janvier. — L'ARTICLE 330, LA GRACE DE DIEU et LA FILLE DE MADAME ANGOT, avec Mme Sarah Morin.

—o—

NOUVEAU THEATRE-KURSAAL

(Direction A. Bourdette)

Dimanche 10 janvier. — En matinée, à 3 heures, le grand succès : LE CHEMINEAU, pièce en 5 actes, en vers, de M. Jean Richepin, avec Mme Teysseyre-Bollys et M. Bureau.

Le soir : DENISE, comédie en 4 actes, de M. A. Dumas fils.

LA GAMINE DE PARIS, opérette nouvelle

PAS-DE-CALAIS

WISMES

VIOLENT INCENDIE DANS UNE FERME

Un incendie, dont la cause est encore inconnue, a détruit, la nuit, deux granges dépendant de la ferme située au hameau de St-Pierre-Chapelle, et appartenant à M. Victor Clerc, cultivateur.

Dans la plus grande étaient entassées des récoltes de seigle, d'avoine, de trèfle à semer, 1000 bottes de paille, deux voitures suspendues, un tombereau et des instruments aratoires.

Les murs des granges ont dû être abattus pour éviter que le feu ne se communiquât aux habitations voisines. Les bestiaux purent être sauvés.

Les dégâts sont évalués à 4.400 fr. et couverts par une assurance.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du samedi 9 janvier 1904
Présidence de M. SEE, vice-président

UNE RANCUNE. — Elle est tenace, celle qu'a vouée Jules Guyot, employé, ancien secrétaire de la mairie de Croix, au maire Desbarbieux, qu'il accuse de ses malheurs, et qu'il accable de lettres d'injures.

M. Guyot déclare vouloir arriver à la cour d'assises, où la preuve (?) est admise ; il veut soulager son cœur des mille et un projets de vengeance conçus à la suite de son expulsion de la mairie. Il a, paraît-il, un dossier formidable contre l'administration, et il cherche par tous les moyens, à attirer sur lui l'attention publique.

Le sort de ce malheureux nous intéresse peu ; il a récolté ce qu'il avait semé d'impertinences, d'insolences, et il ne doit s'en prendre qu'à lui-même d'avoir perdu son emploi. Jules Guyot a le tort, plutôt que de rentrer dans le rang des travailleurs qui bûchent pour vivre, de vouloir se créer une popularité de mauvais aloi ; il prend le chemin de traverse et prétend soulever l'opinion.

En réalité, il ne soulève que la commisération des gens de bon sens et aussi, — à la fin, dame ! cela ennuie ! — l'intervention, vis-à-vis du parquet du maire Desbarbieux, las d'être traité de tous les noms, et décidé, une fois de plus, à recouvrer sa tranquillité.

C'est ainsi que Jules-Edmond Guyot est poursuivi pour outrages, par lettres, à un magistrat de l'ordre administratif. On lui reproche, notamment, trois de ces lettres au cours des quelles M. Desbarbieux est traité comme le dernier des malfaiteurs.

Guyot a choisi Me Brackers-d'Hugo comme défenseur. L'honorable avocat n'a pas eu le temps de compulser le dossier et il sollicite une remise...

M. Desbarbieux, maire de Croix, est entendu ; il témoigne, en termes modérés, et il demande à la justice de le débarrasser des élucubrations du Guyot, car il a d'autres chats à fouetter.

Le tribunal accorde au prévenu et à son avocat une remise à huitaine.

Nous aurons à revenir sur cette affaire.

LE NEVEU DE M. COMBES. — Grande rumeur au Palais, l'autre jour, car on annonçait qu'un neveu du président du Conseil, nommé Fernand Lévy, venait d'être incarcéré sous prévention d'escroquerie. Le renseignement n'était qu'une audacieuse fumisterie de l'un de nos plus joyeux confrères ; il s'agissait, en réalité, d'un vulgaire escroc, un déclassé, qui, par malheur ou pour tout autre cause, a perdu une jolie fortune en des spéculations de toute nature : le malheureux Fernand Lévy, en a été réduit aux expédients, et il a commis des escroqueries qui l'ont fait comparaître devant le tribunal, puis la cour d'appel de la Seine, ce pendant que la juridiction correctionnelle de Lille lui infligeait par défaut 1 an et 1 jour de prison.

Fernand Lévy, condamné à 6 mois et à 14 mois d'emprisonnement à Paris, fait aujourd'hui opposition devant le tribunal de Lille. On lui reproche d'avoir abusé de la confiance de M. Monnot, négociant en bijouterie, rue de Fives, à Lille, par lequel il s'est fait remettre des bijoux pour une valeur de plus de 300 francs, qu'il a, depuis, restitués.

Eu égard à cette considération, le tribunal a abaissé à 4 mois la peine d'un an et un jour de prison précédemment prononcée, et il a, en outre, ordonné la confusion de cette peine avec celle de 14 mois que subit actuellement Fernand Lévy.

L'ECOLE DU CRIME. — Il nous faut signaler une douloureuse affaire qui a émotionné samedi, les auditeurs de l'audience correctionnelle de la troisième chambre. Le cas est banal : un gamin, Auguste Wagenaere, 15 ans, garçon de magasin, est poursuivi pour vol.

Il n'a pas l'air d'avoir inventé la poudre, le pauvre bougre ; il attend placidement qu'on l'interpelle, ne se rendant pas compte de la gravité de sa situation. Interrogé, il reconnaît avoir volé à son patron quelques jouets... pas grand'chose, mais enfin, c'est un vol, que la loi réprime. Il est encore enfant, il n'a pas de parents, pour lui en donner, des amusements. Ah ! si, il a sa mère, qui l'aime bien, mais qui est à l'hôpital, d'où elle ne peut le surveiller. Il y a longtemps que ça dure, cette solitude ; l'enfant s'est trouvé bien triste, bien seul. Il a laissé agir ses mauvais instincts, et il a volé.... quelques jouets !

La justice, rigide, n'entend pas se laisser émouvoir. Ta mère est à l'hôpital, elle ne peut te suivre, te guider, te conseiller. Alors, personne ne s'occupe de toi ? Il reste une ressource : tu iras pendant quatre ou cinq ans prendre de bonnes et solides leçons à la maison de correction, d'où tu sortiras un peu plus débrouillard, n'hésitant pas à t'approprier le bien d'un autre, par tous les moyens que te suggèreront ta force physique et tes ressources intellectuelles !

Auguste Wagenaere, 15 ans, convaincu du vol de quelques jouets, est acquitté comme ayant agi sans discernement, mais en l'absence d'ascendants responsables, il sera interné, *jusqu'à l'âge de 20 ans*, dans une maison de correction !

AFFAIRES DIVERSES. — Marie Caus, 26 ans, ménagère à Lille, s'est servi d'un timbre oblitéré : 50 francs avec sursis.

— Jules D'Engremont, Romain Quairier et Louis Janssens, trois gamins, qui, à Lille, ont volé neuf paires de chaussures au marché, à Lille, ont comparu devant le tribunal qui, vu leur jeune âge, en a acquitté deux comme ayant agi sans discernement et a envoyé l'troisième, D'Egremont, en correction jusqu'à l'âge de 20 ans.

— Alexandre Lejeune, de Marcq-en-Barœul, 15 jours de prison par défaut pour vol de vêtements.

— Le garde Delcour, de Ronchin, a été injurié, le 27 décembre, par un habitant de la commune, J.-B. Morel, qui, depuis longtemps, lui a voué une haine féroce. Morel paiera 50 fr. d'amende.

— 3 jours avec sursis à Paul Nempon, 25 ans, de Lille, pour vol au café Ingelaere, rue Lepelletier.

— A coups de boulets de neige, Théodore Tand, 17 ans, manœuvre à Roubaix, brisait des réverbères, 16 fr. d'amende avec sursis pour dégradation de monuments publics (!)

— Trois mois et un jour de prison à Arthur Labbe, marchand de chiffons, à Lille, pour escroquerie et abus de confiance.

— Albert Haustraele, 27 ans, ouvrier agricole à Ascq, 3 jours de prison avec sursis et 500 fr. d'amende pour importation frauduleuse de 4 boîtes de cigares belges ; 2 mois et 500 fr. à Félix Marlier, 17 ans, rattacheur à Roubaix, pour fraude de 10 paquets d'allumettes étrangères.

— Expulsés : 2 mois à Pierre Mathyssen, 18 ans, journalier à Lille et à Rosalie Soenen, 25 ans, de Roubaix, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

— Mendiants et vagabonds : 24 heures de prison avec sursis à Hubert Vandecosteele, 21 ans, sans profession ni domicile, et à Désiré Delobelle, 55 ans, de Linselles ; 3 jours à Clovis Buire, 27 ans, de Saint-André.

Me HACCART.

Tribunal correctionnel de Dunkerque

AFFAIRE DES PROCESSIONS. — Cailleaux et Laurie ont comparu devant le tribunal de Dunkerque, pour répondre du délit d'entraves à la liberté du culte.

Ils avaient fait citer un certain nombre de témoins à décharge qui sont venus affirmer qu'ils n'avaient pris aucune part à la manifestation.

Dans ces conditions, le tribunal les a acquittés.

LA VALSE DE LA PATRONNE. — *Monsieur* frappait *Madame* et quand *Madame* était brutalisée, *ces dames* prenaient la défense de *Madame*.

Ceci se passait dans un des derniers salons où l'on cause.

Dréan, tenancier d'une maison de tolérance, rue des Casernes-de-la-Marine, 8, à Dunkerque, usait, en présence du personnel, d'arguments frappants à l'égard de la patronne, lui jetant à la figure la manivelle du piano à mécanique, la menaçant d'un couteau, lui donnant des coups de pied.

Les diverses pensionnaires de la maison sont venues attester la véracité des plaintes de la femme Dréan, et le tribunal a condamné Dréan à 10 jours de prison.

Lundi 11 et Mercredi 13, VENTE RECLAME aux Galeries Lilloises : DRAPS toile, sans couture, 3m × 2m, ourlets à jour, 4 fr. 60 ; LES MEMES, 2m40 × 3m50, 6 fr. 50.

La Mode Pratique

REVUE DE LA FAMILLE

Publiée sous la direction de Mme C. De BROUTELLES

SOMMAIRE DU N° 2 (9 janvier 1904)

La table à thé, 9 illustrations. — La Mode Chez soi, 11 illustrations. — Les arrangements, 5 illustrations. — Le joli linge, 4 illustrations. — Nos dessins décalquables, 1 illustration. — Nos enfants, 10 illustrations. — Nos toilettes, 19 illustrations. — Variétés : L'action sociale de la Femme. — Causerie littéraire. — Chronique théâtrale : La Sorcière ; le Dédale. — Nos jardins. Pour avoir des fruits frais toute l'année. — Causerie du docteur : L'Hémophilie. — Causerie musicale : La Reine Fiammette. — Notre supplément d'ouvrages, 24 illustrations. — Roman : L'amour fait peur, par Blanche Legrand.

Le Numéro : 25 centimes
Librairie HACHETTE et Cie, à Paris.

CHEMIN DE FER DU NORD

BILLETS D'ALLER ET RETOUR
POUR CANNES, NICE ET MENTON

Pendant la période du 10 au 25 janvier, à l'occasion des Courses de Nice, la Compagnie du Chemin de fer du Nord mettra en distribution dans toutes ses gares, des billets d'aller et retour de 1re et 2e classes, pour *Cannes, Nice* et *Menton*, à des prix réduits de 25 pour cent en 1re classe et de 20 pour cent en 2e classe, sur les prix des billets simples.

La durée de validité de ces billets est de 22 jours ; elle pourra être prolongée de deux périodes de dix jours, moyennant le paiement d'un supplément de 10 pour cent pour chacune de ces périodes.

Les voyageurs pourrant s'arrêter tant à l'aller qu'au retour, sur le réseau de Lyon, à deux gares de leur choix, à la condition de faire viser leurs billets dès l'arrivée à ces gares d'arrêt.

Les voyageurs porteurs de billets de 1re classe pourront prendre place dans le train rapide journalier partant de Paris (Nord), à 8 h. 03 du soir.

Ils pourront également occuper des places de luxe, s'il s'en trouve de disponibles dans le train, moyennant le paiement du supplément perçu des voyageurs porteurs de billets à plein tarif.

Les demandes de billets devront être adressées à la gare de *départ*, au moins *48 heures d'avance*.

CHRONIQUE des SPORTS et des Jeux

COLOMBOPHILIE

A ROUBAIX

Les colombophiles sont informés qu'une exposition de pigeons voyageurs, appartenant à M. Henri Ledru, aura lieu, aujourd'hui dimanche, à l'estaminet du Pigeon Ramier, 140, rue d'Isly.

LES COQS

A BILLY-MONTIGNY

Un concours de coqs aura lieu, chez Alfred Degand, le samedi 23 janvier, à quatre heures du soir. La mise sera de 6 francs ; un coq gagnant 15 francs.

A ESCAUTPONT

Dimanche 10 janvier, grand concours de coqs chez Adolphe Delcourt, débitant en face de l'Eglise. La mise est de 3 fr. 50 pour 10 fr. et de 6 fr. pour 15 fr. Une partie de plaisir aura lieu au milieu du concours.

On commencera à deux heures précises.

JEUX DIVERS

A SOMAIN

Jeu de fléchettes. — Le dimanche 10, il sera joué, au jeu de fléchettes, quatre beaux canards à l'établissement Joly, rue Pasteur. Comme prime il sera joué, après les canards, 5 francs gratis.

— Aujourd'hui, à 6 heures du soir, il sera joué quatre lapins, chez Jacquart, rue du Mazi, au jeu de fléchettes.

— Le citoyen Achille Pinchon fait savoir à ses amis qu'il sera joué, chez lui, quatre superbes lapins au jeu de fléchettes.

A BILLY-MONTIGNY

Jeu de fléchettes. — Aujourd'hui dimanche 10 courant, il y aura 10 francs à jouer chez le citoyen Hurbain, délégué mineur.

1er prix, 6 francs ; 2e, 4 fr. ; 3e, une superbe surprise.

Méthode gratis et franco. S'adresser : Phie RAVENET 25, r. Vaneau PARIS

Maladies de POITRINE
ASTHME, CATARRHE, ETOUFFEMENTS, PLEURESIE, RHUMES anciens, BRONCHITE chronique, EMPHYSEME, LARYNGITE, EXTINCTION DE VOIX, INFLUENZA, CRACHEMENTS de SANG, TUBERCULOSE, SUEURS, NOCTURNES
GUÉRISON CERTAINE par le Traitement à la BACILLINE ANTI-CATARRHALE qui calme la toux, supprime oppression, cautérise et guérit radicalement toutes lésions pulmonaires et Affections de Poitrine. Prix : le Fl 3f50. Fco domicile 4f.

La *BACILLINE RAVENET* est en vente :

A LILLE, Pharmacie Poirson ; — à ROUBAIX, ph. Hennequant ; — à TOURCOING, ph. Boyaval ; — à VALENCIENNES, ph. Sabin-Boulet ; — à DENAIN, ph. Bullet ; — à LENS, ph. Nieuviart ; — à CALAIS, ph. Guerlain ; — à BOULOGNE, ph. Dutertre ; — à ARRAS, ph. Fourcy, et dans toutes les pharmacies de France.

LA TEMPÉRATURE

AUJOURD'HUI, DIMANCHE 10 JANVIER 1904 ; 10e jour de l'année ; 22e jour de la lune.

Lever du soleil à 7 h. 54 ; coucher à 4 h. 21.

Lever de la lune à 1 h. 44 matin ; coucher à midi.

Aujourd'hui, la durée du jour est en augmentation de deux minutes sur hier.

BULLETIN METEOROLOGIQUE du 9 janvier. — Baromètre du journal à 9 heures du matin : 759mm3.

Baisse depuis la veille : 1mm.
Température de l'air : + 2°6.
Températures extrêmes depuis 24 heures : Maxima, + 2°7 atteint ce matin à 9 heures ; Minima — 0°5, atteint à minuit.
Etat du ciel : Peu nuageux.
Direction du vent : Sud.
Eau tombée depuis 24 heures : 14mm5.
Etat hygrométrique : 93.
Thermomètre du journal à 6 heures du soir : + 4°.
Temps probable pour dimanche : Doux, quelques pluies.

Pour jouir d'une bonne santé, il faut avant tout éviter la

CONSTIPATION

La constipation est dangereuse, parce qu'elle peut occasionner la Migraine, les Vertiges et même les Congestions.
Parmi les nombreux remèdes préconisés contre la Constipation le meilleur est la Véritable

PILULE LAXATIVE STANDAERT

Exclusivement végétale, toni-purgative, la PILULE STANDAERT fait disparaître immédiatement la constipation. Elle débarrasse l'estomac et les intestins de la bile et des glaires, donne un teint frais et procure à chacun la santé.
Elle se prend de préférence avec un bon repas et
N'EXIGE AUCUN RÉGIME

PRIX : 1f 50. Envoi fco d'une Boîte contre Mandat-Poste de 1f 60 à H. ROUSSEAU, Phcn. Dépositaire Gal, 54, R. de Rome, Paris.

TIRAGES FINANCIERS

du 8 janvier 1904
BRUXELLES-MARITIME
Emprunt de 44.180.000 francs
8 séries d'oblig. remboursables le 1er juillet 1904
25e tirage au sort

Série	n°	remboursable par	fr.
Série 1107	n° 12	remboursable par	fr. 150.000
» 8812	» 7	»	» 1.000
» 1107	» 7	»	» 500
» 5105	» 2	»	» 250
» 5848	» 2	»	» 250

Numéros des séries suivantes remboursables par 125 francs :

Série 1107 n° 13,	Série 5105 n° 14,	Série 8812 n° 14,
» 1107 » 18,	» 5105 » 16,	» 8812 » 21,
» 2060 » 21,	» 8740 » 5,	» 8812 » 22,
» 2417 » 3,	» 8740 » 7,	» 15298 » 6,
» 2417 » 9,	» 8740 » 8,	» 15298 » 19,
» 2417 » 13,	» 8740 » 25,	» 15298 » 24,
» 5105 » 4,	» 8812 » 5.	

Sauf les numéros indiqués ci-dessus, les séries suivantes sont remboursables par 100 francs :
1107 2060 2417 5105 5848 8740 8812 15298

BULLETIN COMMERCIAL

MARCHES DE PARIS

Cours de clôture du 9 janvier

AVOINES. — Calmes. — Courant, 14 40 ; prochain, 14 60 ; Mars-Avril, 14 75 ; 4 mars, 15 20 ; 4 mai, 15 45.

SEIGLES. — Calmes. — Courant, 15. » ; prochain, 15. » ; Mars-Avril, 15. » ; 4 mars, 15 25 ; 4 mai, 15 25.

BLES. — Lourds. — Courant, 21 35 ; prochain, 21 40 ; Mars-Avril, 21 45 ; 4 mars, 21 40 ; 4 mai, 21 25.

FARINES. — Lourdes. — Courant, 29 20 ; prochain, 29 10 ; Mars-Avril, 29 05 ; 4 mars, 28 95 ; 4 mai, 29. ».

LIN. — Calme. — Courant, 43 75 ; prochain, 43. » ; Mars-Avril, 42 25 ; 4 mai, 42. » ; 4 dern., 42 25.

SUCRES. — Lourds. — Courant, 25 12 ; prochain, 2 525 ; 4 mars, 25 87 ; 4 mai, 26 50 ; 4 d'oct., 27. ».

COLZA. — Calme. — Courant, 52 25 ; prochain, 52 25 ; Mars-Avril, 52 25 ; 4 mai, 52. » ; 4 dern., 52 50.

ALCOOLS. — Calmes. — Courant, 43 25 ; prochain, 43 50 ; Mars-Avril, 43 75 ; 4 mai, 43. » ; 4 dern., 37. » ; Stock, 6.675.

—o—

COTE DE LA LAINE A ROUBAIX

Roubaix, 9. — On a coté, ce matin, en Bourse : 5 10 janvier ; 5 10 février ; 5 10 mars ; 5 10 avril ; 5 10 mai ; 5 10 juin ; 5 10 juillet ; 5 10 août ; 5 07 septembre ; 5 10 octobre ; 5 10 novembre ; 5 10 décembre.

Affaires enregistrées en Bourse, à midi : 5.000 kil. sur février à 5 07 ; 5.000 sur mai à 5 10 ; 5.000 sur juin à 5 10 ; 10.000 sur juillet à 5 10 ; 5.000 sur septembre à 5 07. — Total, 30.000 kilos.

—o—

MARCHES DE LA REGION

MARCHE AUX BESTIAUX D'ARRAS
du 9 janvier

850 vaches, bœufs, taureaux et génisses figuraient au marché. Apport trop important en raison du petit nombre d'acheteurs. Les affaires sont généralement calmes à cette époque de l'année ; il en a été encore de même cette fois.

Les laitières et les prêtes sont peu demandées.

Les flamandes se traitaient de 475 à 575 fr. ; l'une d'elles a été vendue exceptionnellement 600 fr.

Les boulonnaises et les saint-poloises, 4 à 500, trop nombreuses, se vendaient lentement de 425 à 575 fr.

Les picardes, une trentaine en tout, se plaçaient de 220 à 330 fr. Vente calme.

Les bêtes grasses, une bonne centaine, trouvaient acheteurs de 65 à 85 c. le kilo vivant. A signaler, un beau lot de 14 bêtes grasses venant d'un éleveur d'Athies.

Le maigre, une centaine de têtes de toutes qualités, se plaçait de 60 à 90 c. le kilo vivant. Assez bien demandées. Vente très facile.

Les génisses pleines, une cinquantaine environ, toujours en faveur, obtenaient de 350 à 475 fr.

Les petits veaux de six mois à un an se plaçaient de 130 à 280 fr. Toujours très recherchés.

BULLETIN FINANCIER

BOURSE DE PARIS

Paris, 9 janvier.

Les bruits de conciliation prenant consistance, nous assistons aujourd'hui à la continuation du mouvement nettement dessiné hier et d'autant plus facilement accentué que la place est nettoyée comme nous le disions hier.

La Rente française est très ferme et étant données les dispositions du comptant, si rien ne vient entraver l'élan, on peut espérer revoir bientôt le cours de 98.

Nous faisions aussi remarquer pendant les mauvaises bourses que les achats en actions Nord et Suez étaient tout indiqués. Ici la plus-value est déjà sensible et de bien meilleurs cours sont à prévoir.

Tous les fonds d'Etats, y compris les Russes naturellement, se ressaisissent et c'est toute la liste que nous devrions mentionner et renvoyons par conséquent nos lecteurs à notre cote.

Tant au parquet qu'en Banque, les Valeurs Cuprifères sont très fermes : Rio, 1267 ; Boléo, 1795 ; Tharsis, 126, et Cape Copper, 80.50. Il est très probable que cette tendance prendra une plus grande envergure.

La Banque ottomane cote 590 et conserve ce cours. Avec le calme, nous verrons bientôt 600 et au-delà.

Nous avons plusieurs fois signalé les Ohio et California : on cote aujourd'hui 131 fr. et avec le coupon trimestriel de 3 fr. 05 échéant au 1er février, une hausse plus accentuée est à prévoir.

—o—

BOURSE DE LILLE

Lille, 9 janvier.

Les affaires n'ont pas été très actives cette semaine, les cours, par suite, se sont généralement ressentis de ce ralentissement des affaires en s'inscrivant en faiblesse. La tendance reste indécise.

Du côté du marché charbonnier, il n'y a rien à signaler, c'est le statu-quo.

Albi, bien demandé, s'inscrit à 1160.

Aniche tombe jusqu'à 1200 pour se relever ensuite à 1220.

Anzin, malgré son revenu rémunérateur, varie peu du cours de 5550, termine même faible à 5525. La spéculation se désintéresse de cette valeur trop lourde à son gré ; un fractionnement du centième actuellement en circulation, élargirait certainement le marché de ce titre.

Bruay a donné lieu à un nombre important de transactions ; on cote 680 pour reprendre à 689, mais ce cours ne peut être maintenu, on recule à 681.

Bully a été très mouvementé, on finit faible à 4129 après 4195.

Le 5e Carvin reperd à 417 son avance de la semaine dernière.

Clarence reste calme à 545.

Courrières, malgré la perspective d'une sensible augmentation de production, a un marché très capricieux, de 2900 ce titre tombe à 2835 et s'améliore ensuite à 2856.

Crespin s'est journellement échangé en quantités respectables ; on clôture à 134, soit une perte de 16 fr. pour la semaine. Le flottant actuel devra être classé avant de s'attendre à une reprise sérieuse de la valeur.

Douchy a un marché sans intérêt aux environs de 1080.

Dourges présente également peu d'animation à 271.

Drocourt n'a qu'un marché étroit à 3362.

Escarpelle n'a guère de transactions à 940. Nous croyons que les travaux entrepris par la Compagnie développeront sérieusement cette affaire, et les cours s'en ressentiront par la suite.

Ferfay appelé à un certain avenir s'améliore à 1094.

Lens a un marché plus calme aux environs de 780 fr. On attend toujours les instructions de la Société pour la division et la mise au porteur du titre.

Liévin, après un mouvement en avant à 3518, se retrouve à 3470, soit une perte de 10 fr. pour la semaine.

Ligny n'est guère traité à 558.

Le groupe Marles a montré de bonnes tendances : le 30 % s'inscrit à 2160 ; le 70 % reste à 2285.

Marly activement traité aux environs de 200 fr. reste actuellement abandonné. Un recul plus accentué est à prévoir d'ici peu.

Le 5e Meurchin est généralement bien acheté à 2752.

Ostricourt, malgré la perspective d'un coupon de 50 fr. reste délaissé à 1670.

Thivencelles reste faible à 640.

Vicoigne s'échange couramment à 1185. Ce titre mérite mieux, tant par la situation financière que par la situation industrielle de la Compagnie.

A noter la fermeté de Denain-Anzin à 1160.